



Journée vélo Grand Est 2022

29 NOVEMBRE 2022

MAISON RÉGIONALE DES SPORTS À TOMBLAINE (54)

Atelier 3 - Gouvernance des projets cyclables

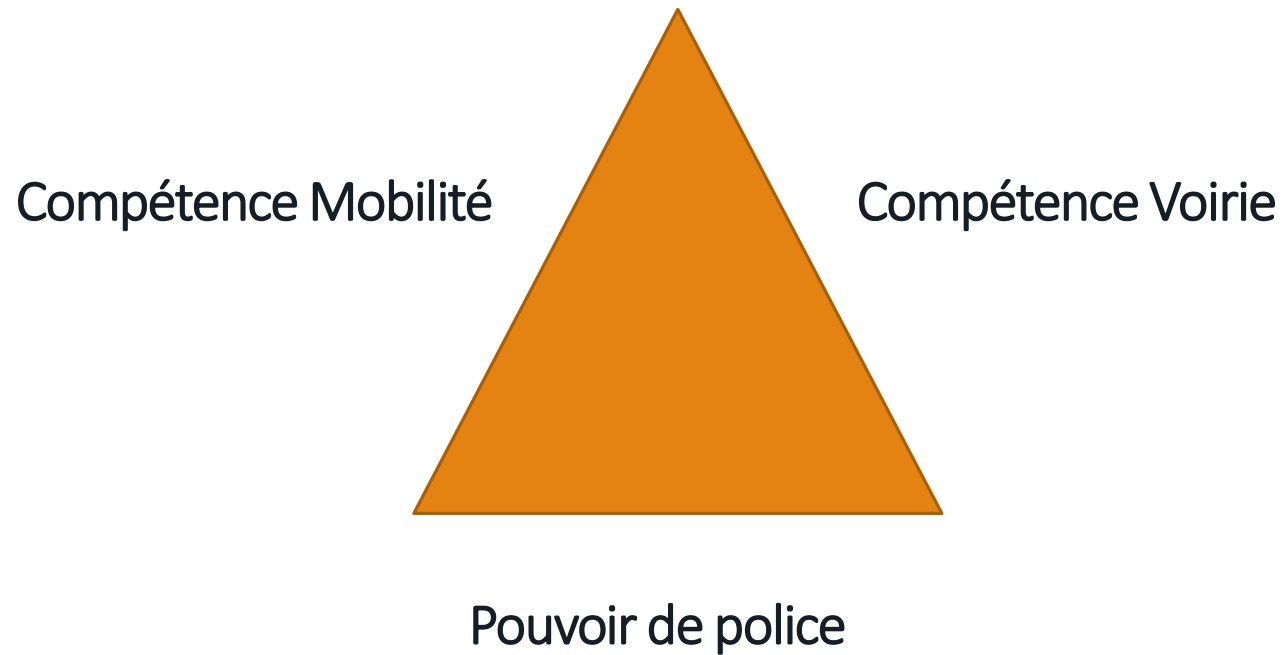
- Gouvernance & planification : compétences et statuts
 - Quelle concertation : quand, qui, comment ? Quelle coopération entre EPCI limitrophes ?
- Répartition des charges selon le type et la localisation des aménagements ? Evaluation et indicateurs de réussite ?

Emmanuel AMI, chargé de mission urbanisme, habitat, mobilité (SCoTAM)

Bastien FERRETTI, chargé d'études mobilité (Aguram)

Noémie KOCH, chargée d'études politique et services de mobilité (Cerema)

GOUVERNANCE & PLANIFICATION : COMPÉTENCES ET STATUTS



LA COMPÉTENCE MOBILITÉ



TRANSPORT SCOLAIRE



TRANSPORT À LA DEMANDE



TRANSPORT SOLIDAIRE



MOBILITÉS ACTIVES



TRANSPORT RÉGULIER



MOBILITÉS PARTAGÉES

QUI? La CC qui a pris la compétence, le syndicat à qui la CC avait délégué sa compétence, la Région en tant qu'AOM locale, la CA, la CU ou la Métropole

POUR RAPPEL

LA COMPÉTENCE

VOIRIE réfère
à la création, à
l'aménagement et à
l'entretien des voies
de circulation.
Elle est partagée entre
différents échelons.

ROUTES DÉPARTEMENTALES
DÉPARTEMENTS

VOIES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION ET COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

**ROUTES
NATIONALES**
ÉTAT

**TOUTES LES VOIES DU TERRITOIRE
(SAUF RD ET RN)**
MÉTROPOLES ET COMMUNAUTÉS URBAINES

**VOIES
COMMUNALES**
COMMUNES

Source : Ademe, Développer le système vélo dans les territoires,
octobre 2021

Dépendances de voirie : les précisions de la jurisprudence

Éléments	Appartenance au domaine public routier selon le juge
Sous-sols	Oui, dès lors que la propriété du sol emporte la propriété du dessous et du dessus. Sont néanmoins exclues les caves ou galeries situées à une grande profondeur sous la voirie.
Talus	Oui, dès lors qu'ils sont nécessaires au soutien ou à la protection de la chaussée.
Arbres	Oui, s'ils sont plantés sur le domaine public en bordure de la voie.
Accotements	Oui
Murs de soutènement, clôtures et murets	Oui, dès lors qu'ils sont édifiés sur le domaine public.
Trottoirs	Oui
Pistes cyclables	Oui
Espaces verts	Non, même s'ils sont ouverts à l'utilisation collective.
Sentes techniques	Non, dès lors qu'elles ne sont pas comprises dans l'emprise de la voie.
Regards d'égout	Oui, s'ils sont situés sur la chaussée.

Source : ACDF

POUVOIR DE POLICE =



VITESSE



*SENS DE
CIRCULATION*



STATIONNEMENT

Le pouvoir de police est réparti
entre la mairie et la présidence de
l'EPCI lorsqu'elle est compétente

Source : Ademe, *Développer le système vélo dans les territoires*,
octobre 2021

Aménagement : 3 cas d'organisation à l'échelle d'un EPCI

1 LE MODÈLE CLASSIQUE mise en place des itinéraires cyclables



L'EPCI a un rôle de planificateur et d'animateur de la politique cyclable. Pour maximiser le passage à l'acte des communes en matière d'aménagement, il peut se positionner comme financeur via un fond de concours.

2 LE MODÈLE RÉPARTI mise en place des itinéraires cyclables



L'EPCI dispose d'une compétence facultative « voirie cyclable d'intérêt communautaire » qui lui permet de développer en maîtrise d'ouvrage les itinéraires inscrits au schéma directeur intercommunal (liaisons entre bourgs ; vers les zones d'activités économiques...).

3 LE MODÈLE INTÉGRÉ mise en place des itinéraires cyclables



L'EPCI dispose de la compétence voirie. Il développe en maîtrise d'ouvrage les itinéraires inscrits au schéma directeur intercommunal. Cette délégation de compétence implique des transferts de moyens et de charges des communes vers l'EPCI. Le maire peut conserver son pouvoir de police, de circulation et de stationnement.

COMPÉTENCE AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale



QUI? la Communauté de Communes

GOVERNANCE & PLANIFICATION : ALLER PLUS LOIN

Publications

- Le plan de mobilité simplifié (PdMS) –Planifier les déplacements dans un territoire rural ou une ville moyenne, Cerema, guide méthodologique, parution juin 2021
- Le plan de mobilité simplifié (PdMS) –Planifier les déplacements dans un territoire rural ou une ville moyenne, Cerema, fiche de synthèse, <https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/plan-mobilite-simplifie-planifier-deplacements-territoire>
- Loi d'orientation des mobilités –Quelles évolutions en matière de planification ?, Cerema, fiche de synthèse, <https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/mobilites-transport-point-serie-fiches#>



1 GUIDE EN 4 TOMES, RÉALISÉ EN 2022, POUR ACCOMPAGNER LES AOM DANS LEURS POLITIQUES CYCLABLES



Financer des aménagements cyclables sans compétence voirie : exemple de la CARA (17)

- ❑ Un schéma intercommunal global, adopté en 2020 et élaboré avec l'ensemble des partenaires locaux
- ❑ Une volonté politique de ne pas prendre la compétence voirie / entretien
- ❑ Compensée par un budget (7 millions pour la mandat) et un accompagnement financier incitatif pour accélérer sa mise en œuvre :
 - ❑ Via un fonds de concours communal
 - ❑ en MO pour l'ensemble des itinéraires inscrits dans les schémas partenaires
- ❑ 12 kilomètres d'aménagements cyclables par an



Photos : David GUIBERT (CARA)

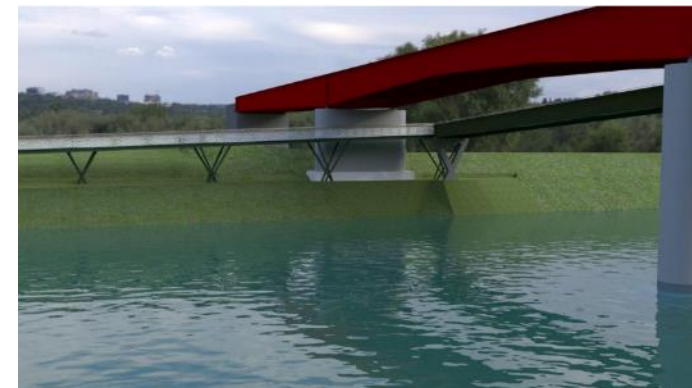


Des partenaires financiers à mobiliser

- Feder / Interreg
- AVELO2 / FMA / CEE /
- DSIL / DETR
- PTRTE / Plan Vélo Régional
- Plan vélo Départementaux
- Schéma cyclable EPCI / communaux



Exemple de la CC Mad-et-Moselle : pont de Novéant-sur-Moselle – VR50 (57)



Photos : Suzon TASSIN (CC Mad-&-Moselle)

Projet à 5.2 M€ HT, ayant bénéficié de 70 % de cofinancement (FMA / DETR / Département / Région)

Concierner & coopérer : enjeu d'efficacité et d'articulation de l'action publique

- ❑ Connecter les réseaux & s'affranchir des échelles administratives

- ❑ Quand / qui / comment :
 - ❑ Acteurs territoriaux & collectivités locales
 - ❑ Associations / société civile / représentants d'utilisateurs / Applicatifs
 - ❑ Comité de partenaires (LOM)



Photos : Bastien FERRETTI (Aguram)



Evaluation et indicateurs de réussite de coopération

- Taux de cofinancement par projet
- Nombres de partenaires associés / concertés
- Qualité des échanges & des réalisations (satisfaction)



Photos : Bastien FERRETTI (Aguram)



Merci de votre attention !

Place aux échanges